

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

A LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h55)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ASSERMENTATION DE M. SÉBASTIEN HOPE WEBER ET M. OLIVIER VELUZ	3
4.	ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL ET D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT	4
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020	4
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
7.	PRÉAVIS 11/2020 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021	5
8.	PRÉAVIS 12/2020 - REFONTE COMPLÈTE DU SITE INTERNET COMMUNAL	8
9.	COMMUNICATION 05/2020 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE M. J. JOLY ET CONSORTS « LES ECO-POINTS ET DÉCHETS MÉNAGERS »	13
10.	COMMUNICATION 06/2020 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE MME M. JANEIRO ET CONSORTS « POUR FAIRE FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE DUE AU COVID-19, QUELLES SOLUTIONS »	15
11.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	16
12.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	18

M. Lionel Gfeller, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, à M. Pierre-Alain Genton, huissier et à M. Yves Sesseli, boursier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Valentine Krauer du journal Le Courrier et Mme Cécile Colet du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	49
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Philippe Baehler, Vincent Chollet, Lucie de Palma, Pierre-Yves Delcourt, Blaise Duboux, Nathalie Esseiva, Vivian Gaudin, Florence Gross, Christine Lavanchy, Bernard Rufi, Pietro Scalfaro	11
ABSENT NON EXCUSÉ		

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié avec ajout au point 3 comme suit :

3. Assermentation de M. Sébastien Hope Weber et **M. Olivier Veluz**

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION DE M. SÉBASTIEN HOPE WEBER ET M. OLIVIER VELUZ

MM. Sébastien Hope Weber et Olivier Veluz sont appelés pour prêter serment.

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.»

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»
Veuillez lever la main droite et dire je le promets »

Acclamations.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL ET D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT

Bureau du Conseil

M. Charles-Henri Duboux, PLR-ICD est démissionnaire. M. Christian Venzi, PLR-ICD, est proposé pour le remplacer en tant que scrutateur suppléant.

Tous les autres membres se représentent, soit :

M. Lionel Gfeller, PLR-ICD, Président
M. Olivier Genoud, Bel Action, 1^{er} vice-Président
M. Bernard Padrun, PSIG, 2^{ème} vice-Président
M. Patrick Baumann, BEL Action, scrutateur
M. Laurent Berthet, PLR-ICD, scrutateur
M. Léon Denisart, PSIG, scrutateur suppléant

Il n'y a pas d'autres propositions. Le Bureau du Conseil est reconduit jusqu'à la fin de la législature avec acclamations. Le bureau remercie le CC pour la confiance accordée.

Acclamations.

Commission de recours en matière d'impôt

Suite à la démission de M. Daniel Gay, Bel Action, M. Philippe Maeder, BEL Action est proposé. Il est élu avec acclamations.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Il est adopté à la majorité.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Mot du président :

- Le changement d'adresse d'un-e conseiller-ère est à communiquer à la secrétaire du Conseil communal et à l'office de la population.
- Repas de fin d'année : un traiteur a été retenu. L'organisation du repas dépendra naturellement des directives relatives au COVID.
- En raison des mesures édictées par le canton, il n'y aura pas d'apéritif ce soir.

27 septembre 2020 - Votation fédérale - Résultats

Participation de 69.84% moyenne, soit 2'432 votants sur 3'467.

Objet soumis au vote Fédéral	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
1. Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »	2'423	22	1	2'400	523	1'877	69.89
2. Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)	2'417	63	1	2'353	938	1'415	69.71
3. Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers	2'418	71	3	2'344	1'127	1'217	69.74
4. Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)	2'420	28	1	2'391	1'959	432	69.80
5. Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat	2'429	55	2	2'372	960	1'412	70.06

Prochaine votation :

29 novembre 2020

Dates des prochaines séances du Conseil en 2019 :

Séance du Conseil	Heure	Lieu
26.10.2020	20h00	Grande salle de Grandvaux
04.12.2020	17h00	Salle à déterminer et repas

7. PRÉAVIS 11/2020 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 11/2020 comme suit :

Ajout au point 3.

3. de maintenir *également* tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2020.

et il fait les commentaires suivants :

La Cofin accepte majoritairement le maintien du taux d'impôt et a un petit amendement qui est vraiment question de détail et bien secondaire. Il s'agissait de bien souligner que l'ensemble des impôts et des taux communaux étaient maintenus en 2021 sur les chiffres de 2020.

On tient toutefois à relever que la situation financière de la commune ne devrait pas s'améliorer dans les années à venir. Dans le préavis, on a un dessin précis qui nous indique bien le déficit structurel, la faible marge d'autofinancement, les nombreux investissements projetés, la difficulté d'encore diminuer les charges qui étaient maitrisables et à cette liste il faut encore y ajouter les frais liés à la péréquation et à la facture sociale qui pourraient continuer à croître.

S'agissant des investissements qui sont un point sur lequel on peut avoir un meilleur contrôle, on attend, comme annoncé par la Municipalité, que le préavis sur le budget ait un classement avec les priorités qui permettra d'obtenir une vision plus claire des besoins financiers relatifs à chaque investissement qui devrait se faire, qui sera vraiment proposé pour les années à venir. Pour l'instant on a vraiment encore énormément d'investissements qui sont mis dans cette liste et il est difficile de voir lesquels devraient vraiment se faire et d'autres pas, vu qu'on n'aura bien sûr pas les moyens de tout faire.

Comme cela avait déjà été fait en lien avec l'augmentation du point d'impôt en 2018, une bonne communication à la population doit être une préoccupation de la Municipalité, mais aussi de nous tous, afin de bien faire comprendre les enjeux à venir. Comme conseillers communaux, on est habitués à être confrontés à ces chiffres, mais ce n'est pas le cas de tous. La votation d'hier à Pully l'a encore montré.

La majorité de la Cofin, en proposant l'acceptation du préavis se base avant tout sur les éléments suivants :

- Les acomptes fiscaux pour l'instant régulièrement versés et une bonne taxation 2019. Est-ce que les acomptes continueront à être versés de la sorte jusqu'à la fin de l'année ?
- L'élément Covid, même s'il peut être à double tranchant car il pourra impacter les rentrées fiscales futures.
- L'élément politique et d'opportunité après l'augmentation de 2018.

M. P. Humbert :

Il remercie la Cofin pour l'excellence de son rapport et de ses propositions qui à son sens sauvent le manque d'argumentation du texte du préavis.

A la lecture de celui-ci, tout comme la Cofin, il s'attendait à une conclusion proposant une hausse du taux d'imposition, sachant que :

- le contenu du chlorothalonil dans nos eaux va continuer au moins en 2021 et nous contraindre d'acheter de l'eau à la commune de Lausanne ;
- des investissements indispensables sont annoncés, même si non encore prioritisés, selon la demande de la Cofin (site de la commune, routes, suite du plan lumière, etc...) ;
- des crédits complémentaires seront demandés à la séance du Conseil communal du 26 octobre 2020 ;
- il y aura un effet « Covidien » sur la péréquation cantonale et la facture sociale.

Il se demande si le fait de ne pas toucher au taux d'imposition (et même s'il s'en réjouit) n'est pas le fait d'une décision peu courageuse et/ou purement une décision électoraliste aux vues de l'impopularité d'une telle décision juste avant les élections !

M. J.-P. Haenni, Syndic :

La situation actuelle due au Covid a été largement discutée au sein de la Municipalité et cette situation crée des complications importantes pour les entreprises, la population et les individus. On aurait dû développer un peu plus les arguments finaux du préavis. Il remercie la Cofin de l'avoir fait.

Par contre, la facture sociale ne devrait plus augmenter pour notre commune car lors d'une séance extraordinaire de l'UCV en septembre 2020, le 80% des communes vaudoises a validé l'accord canton-

communes par rapport à cela et on ne doit plus participer à l'augmentation de la facture sociale jusqu'en 2028. On aura même une baisse. Pour la péréquation intercommunale, s'il y a des problèmes Covid par rapport aux impôts, c'est clair que tout le monde va y passer mais pas sur la facture sociale, et ce sera pour toutes les communes pas seulement celle de Bourg-en-Lavaux.

L'augmentation du taux d'imposition a été votée en 2018 pour 2019, soit 64 points à la place de 61 points. On est en train d'encaisser aujourd'hui les impôts dont on a voté l'augmentation puisqu'en 2020 on encaisse les impôts 2019. Donc on n'a pas encore les résultats définitifs de ce qu'on encaissera suite à l'augmentation.

Aujourd'hui, les rentrées fiscales sont pratiquement dans le tir du budget 2020 à peu de chose près. Il faut toujours attendre la fin de l'année pour voir ce qu'il se passe.

D'autre part, l'année passée on a baissé le taux de 1,5 point, suite à la reprise du canton de l'AVASAD, donc des 75 Mio, là on n'a rien fait, c'est resté statu quo, puisqu'en fait le citoyen paie 1,5 point de plus au canton, 1,5 point de moins à la commune et c'est clair qu'on ne peut pas 2 ans après revenir avec une hausse d'impôt. A Pully, c'est la 2^{ème} ou 3^{ème} fois qu'ils essayent d'augmenter l'impôt de 2 petits points, ils ont eu un référendum et cela n'a pas été accepté.

Pour le Syndic, il est clair qu'on ne peut pas redemander une augmentation 2 ans après.

M. L. Regamey :

Combien de temps peut-on tenir à ce taux d'imposition et à quel moment le système risque de « craquer » ? Est-ce que cela peut être estimé ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

On n'est pas près de « craquer », de loin pas. C'est clair que la marge d'autofinancement n'est pas suffisante. Au budget on doit indiquer uniquement pour information tous nos investissements prévus pour les 10-15 ans à venir. Ce qui a été de nouveau fait et validé ce jour. On va prioriser nos investissements et lors de présentations de préavis, ce sera aux conseillers de les accepter ou de les refuser s'ils estiment que ce n'est pas urgent. On doit aussi présenter les choses urgentes pour les années qui viennent. Comme il y a ces incertitudes dues au Covid qui vont se répercuter sur 2021-2022 et peut-être 2023, la Municipalité doit faire attention pour les futurs investissements afin de ne pas investir si ce n'est pas nécessaire et urgent.

M. Ch. Currat :

S'agissant de la facture sociale, l'information donnée en séance à la Cofin a-t-elle évolué depuis lors ? En effet, il nous été dit que les 150 Mio négociés entre le canton et les communes pourraient ne pas couvrir totalement les augmentations à venir, notamment pour la période après 2022.

Un échange de discussion a lieu entre le Syndic et M. Ch. Currat et il en résulte que c'est toujours les 150 Mio.

M. P. Humbert :

On parle toujours de reporter les investissements. Sa réflexion est la suivante. Quand on a un taux d'intérêt sur 10 ans qui est inférieur à 0.5%, il est actuellement à 0.2%. Est-ce qu'on n'a pas intérêt justement dans cette période-là d'investir un maximum vu que le taux est très bas ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il n'a pas trouvé un taux de 0.2%. Le taux moyen des emprunts jusqu'en 2040 est de 0.77%. Les 32 Mio de dettes de la commune coutent aujourd'hui env. Fr. 280'000.- d'intérêts. Comme déjà dit lors du dernier Conseil, on a fait un emprunt de 3 Mio BCV sur 15 ans à 0.37% et de 3 Mio à un taux sur 20 ans à 0.70%.

Donc aujourd'hui les taux sont bas, mais ce n'est pas une raison pour faire 100 Mio de dettes parce qu'il faut les rembourser et c'est nos enfants, petits-enfants qui devront payer ce qu'on a emprunté

et c'est là qu'il faut faire attention. On a déjà 32 Mio de dettes, donc on ne peut pas en faire encore 32 Mio dans les 5 ans qui viennent juste parce que le taux est 0.2%. Il ne pense pas que c'est une bonne politique et qu'elle ne serait pas acceptée par les conseillers.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'amendement :

3. de maintenir **également** tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2020.

C'est accepté par 47 voix pour et 1 abstention.

Le Président passe au vote le préavis 11/2020 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 11/2020 de la Municipalité du 31 août 2020 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 46 avis pour et 2 abstentions

1. d'établir l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 ;
2. de fixer le taux communal d'imposition à 62.5% de l'impôt cantonal de base ;
3. de maintenir **également** tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2020.

8. PRÉAVIS 12/2020 - REFONTE COMPLÈTE DU SITE INTERNET COMMUNAL

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

La Cofin s'est étonnée de trouver une proposition d'une refonte d'un site internet qu'elle a appelé toutes options incluses, ce qui fait que le montant peut paraître élevé pour un site internet. C'est important de refaire ce site internet, mais on ne propose pas d'amendement parce qu'en fait on s'est prêté au jeu d'essayer de dire quelles sont les fonctionnalités vraiment importantes et lesquelles on pourrait prioriser plus tard. On a réalisé qu'on avait tous des avis un peu différents et puis à la fin, l'enveloppe globale est-ce qu'elle va changer matériellement non, ça n'aurait pas été un montant significatif. Donc on ne propose pas un amendement sur les montants. Néanmoins, on s'est permis d'inciter la Municipalité à développer le site internet dans la mise en œuvre selon son préavis et à prendre conscience de la situation financière qui vient d'être décrite et qui n'est donc pas si bonne.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 12/2020 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Blanc :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 12/2020 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme J. Potin :

Elle comprend bien qu'on veuille avoir un site plus moderne. Elle est navrée qu'on doive avoir un français simplifié. Elle aimerait savoir qu'est-ce ça coûte d'avoir une traduction en français simplifié et en plusieurs langues et on parle de e-commerce avec gestion en ligne, qu'est-ce qu'on paiera en ligne sur ce futur site ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Il revient d'abord sur la remarque de la Cofin. C'est vrai que faire un nouveau site internet, on pourrait se dire est-ce que c'est vraiment urgent et nécessaire ? Il se trouve que c'est le cas. On a un site qui a des problèmes de sécurité, qui est obsolète, qui n'a pas de version mobile, de version accessible pour des personnes qui ont un handicap visuel et puis on a une obligation constitutionnelle, selon la jurisprudence du tribunal fédéral, pour tout exécutif d'informer la population par des canaux qui sont adéquats. La Municipalité prend bien note du souhait de la Cofin de peut-être ne pas avoir l'option « all inclusive » tout de suite et qu'au niveau de la mise en œuvre, on ira progressivement dans la mesure où cela est adéquat, notamment pour les traductions où il y a probablement un petit peu de marge de manœuvre.

Première question de Mme J. Potin concernant le français simplifié. Le français simplifié devient quelque chose d'absolument indispensable. Il y a quelques années, une étude a mesuré les capacités de lecture de la population dans plusieurs pays dont la Suisse et est arrivée à la conclusion plutôt inquiétante que 16% des adultes ont de la peine à comprendre un texte simple. Si on part de l'idée qu'une collectivité publique a l'obligation d'informer correctement la totalité sa population, elle doit aussi veiller à pouvoir être comprise également par des personnes qui ont des difficultés de lecture et ce ne sont pas uniquement des personnes qui ont une autre langue maternelle que nos langues officielles. Aujourd'hui, on ne peut pas répondre avec précision à la question sur combien ça va coûter. On est en train de demander des offres. Ce sont des frais qui se montent en général à ce que coûte une traduction parce que c'est un vrai travail de traduction. Pour un exemple de ce que ça peut donner, voir les pages consacrées au Coronavirus sur le site de l'OFSP qui a une partie des informations, en tout cas les plus importantes d'entre elles, qui sont en langage simplifié ou en français facile à lire. Ce n'est pas uniquement de la traduction on va remplacer un mot par un autre. C'est vraiment une simplification du texte. C'est pour ça qu'on a mis un petit peu de marge dans le préavis. Si les conseillers accordent cette autorisation de dépenser, l'administration devra aussi faire le travail pour indiquer les informations qui sont vraiment indispensables, et qu'est-ce qui va être traduit exactement et on va ensuite avoir des offres précises pour les informations qui sont vraiment indispensables. Les autres frais de traduction, là, il faut que l'on ne soit pas trop ambitieux. Un site d'une administration communale n'a pas la vocation de remplacer les sites destinés aux touristes que fait notre partenaire de Montreux-Riviera Tourisme. On ne va pas réinventer la roue en retraduisant des informations qui seraient déjà beaucoup plus accessibles sur ces sites-là et dans un nombre de langues beaucoup plus important.

2^{ème} question, le paiement en ligne est une option qui ne fait pas partie du corps de métier de l'administration communale et puis d'un site internet communal mais qui est assez prosaïquement pour payer les commandes de vins et les factures que l'administration communale pourrait adresser. C'est une option qu'on ne va pas prioriser parce qu'effectivement ce n'est pas la plus importante.

Mme N. Pfeiffer :

Elle a fait partie de la Commission ad hoc, qui a trouvé que ce préavis était très bien fait et on a eu un certains nombres de réflexions sur les informations reçues.

C'est très utile de faire un nouveau site et on en a besoin très certainement, elle en est convaincue. Elle a des questions et remarques :

- Est-ce une bonne idée d'avoir un hébergeur et un développeur au même endroit, dans la même entreprise. Un jour, si cette entreprise ferme, cela pourrait être très embêtant si on a tout dans le même panier. En général, on sépare l'hébergeur et le développeur.
- Moteur de recherche Algolia. Il est basé en France et aux Etats-Unis mais il n'a rien en Suisse. Est-ce qu'au niveau d'une commune on ne devrait pas favoriser un moteur de recherche qui soit suisse ?
- Le langage Python qui est un langage particulier en développement, mais il n'est pas accessible à tout le monde. Est-ce que cela veut dire encore une fois qu'on est prisonnier de l'entreprise car si on doit faire des changements dans le site, tout le monde ne peut pas se mettre à travailler sur ce langage. Donc à force d'être particulier, elle se demande si on ne va pas être trop particulier
- On ne veut pas être assujettis au GAFAM, mais ils ont quand même des petits modules qui sont bien pratiques par exemple les traductions Google, puisqu'on parle des couts de traduction, la météo ou d'autres petites choses sont très utiles. On va vraiment s'en priver aussi.
- L'élaboration des textes, la maintenance et le choix des contenus ne sont pas une petite affaire parce que faire un nouveau site, c'est construire toute une identité. Et finalement que ce soit dans la présentation et l'élaboration des priorités de ce site, cela nécessite quand même une grosse réflexion et après on n'est vite pas content quand c'est fait.
- Est-ce qu'il ne faudrait pas avoir un petit groupe de travail qui puisse discuter et parler en amont avec M. J. Berthet qui est en charge ou avec M. JC Schwaab, Municipal pour bien préparer tout ça et bien réfléchir à cette histoire d'hébergeur, de langage, etc. ? il y a des tas de communes ou l'EPFL qui ont des choses qui sont accessibles.
- Le Cloud. On choisit Nextcloud qui est allemand, pourquoi pas Infomaniak qui est suisse, qui marche très bien ?
- Ne faudrait-il pas laisser un petit peu de champ éventuellement à la prochaine législature car si d'autres personnes arrivent là et que tout est fait, c'est peut-être un peu compliqué pour elles et que peut-être elles auront d'autres priorités ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Il fait la remarque que c'est des questions qu'il aurait fallu poser pendant la séance de commission qui était là pour cela mais il rassure le Conseil communal. On ne va pas faire sauter la commune deux pieds joints dans l'inconnu avec ce nouveau site internet et avec le système qu'on vous propose.

Il précise que ce n'est pas un système qui fait partie des grands standard que sont Drupal ou WordPress. Le système proposé est en plein essor et utilisé par d'autres et notamment beaucoup par les milieux de la recherche. Il a l'avantage d'être facilement adaptable aux besoins de l'utilisateur. Notre consultant M. J. Berthet qui est un programmeur Python confirmé peut donner plus de détails techniques. Les autres standards ont un défaut, car lorsqu'on veut s'écarter des standards, avoir des adaptations, on va devoir les payer chers, et cela va ralentir le fonctionnement. C'est notamment le cas de WordPress.

Concernant l'hébergeur et le développeur qui seront la même entreprise au même endroit, il y a un risque mais il est assez inexistant, le prestataire choisi est sérieux et solide. C'est leur corps de métier de faire des sites internet et ils en font pour des entreprises importantes, entre autres pour le Cully Festival Jazz. Ce qui sera développé pour la commune appartiendra à la commune. Donc le risque de tout d'un coup se retrouver avec d'énormes pertes de savoir-faire et de système en cas de disparition du prestataire, à son avis il est négligeable.

Le moteur de recherche, M. JC Schwaab, Municipal trouve la question un petit peu contradictoire, parce que d'un côté on nous dit il faudrait un moteur plus suisse que celui qu'on a choisi, puis de

l'autre on nous dit qu'il ne faut pas rejeter en bloc les GAFAM, alors c'est clair que quand on pense moteur de recherche, on pense à Google dont on pourrait presque dire étant donné qu'ils ont des locaux à Zurich, que c'est une entreprise suisse. Aujourd'hui, on essaye de s'extraire de la main mise et du monopole que peuvent avoir ces très grandes entreprises sur leurs services. Lorsqu'on est dans un marché où un seul prestataire définit le marché de par sa taille et suffisamment puissant pour étouffer toute concurrence et toute innovation avant même qu'elle émerge ou avant même qu'elle ait une chance de se présenter sur le marché, on a un réel problème économique.

En ayant des éléments qui viennent de France, d'Allemagne et de Suisse, ainsi on évite de se retrouver avec des systèmes qui sont entièrement entre les mains d'un seul pays et qui crée un écosystème qui contrôle les données de la population.

Les données d'une administration communale sont d'intérêt public mais lorsque qu'elle donne l'accès à ses services via Google par exemple, Google prend les données des utilisateurs sans qu'ils en aient conscience.

Les coûts et la mise en œuvre par l'administration, le groupe de travail existe déjà. On l'a mis sur pied pour concevoir le cahier des charges avec l'aide de M. J. Berthet. On est tout à fait conscient que c'est un travail important et qu'il ne va pas falloir juste reprendre l'ancien site, copier-coller dans le nouveau et puis basta fini. Il va falloir réfléchir à ce qu'on met, à la façon dont on présente les choses. Ce ne sera pas un petit boulot, mais l'administration est prête à le faire.

Remettre cela à la prochaine législature, si on se met à prendre ce genre de décision maintenant, autant raccourcir la fin de la législature et puis renoncer à ce que le Conseil communal se prononce sur un quelconque objet. Parce qu'au fond tout ce qui est maintenant décidé sera probablement d'une façon ou d'une autre mis en œuvre par la nouvelle équipe, éventuellement suivi par la nouvelle équipe et il ne croit pas qu'on puisse s'arrêter de travailler parce que dans une année on change peut-être de personnel au niveau de la Municipalité.

M. J. Berthet :

Il accompagné la commune dans l'élaboration du projet du site internet et il continuera dans le cas où le préavis sera accepté.

Concernant les remarques soulevées par Mme N. Pfeiffer, effectivement si on les avait eues soit lors de la séance, soit lors des questions suivant la séance, on aurait pu y répondre de manière plus précise. Il relève juste 2 choses :

- L'exemple de l'EPFL. Il sait de sources assez sûres que l'EPFL utilise massivement le langage Python typiquement.
- Ensuite par rapport à une autre remarque très importante. Ce qu'il ne faut pas tout confondre effectivement c'est qu'Infomaniak est un prestataire suisse et propose une solution Cloud qui est hébergée et gérée par eux et on en dépend totalement. La solution Nextcloud retenue qui effectivement n'est pas suisse, est une solution qu'on installe sur son serveur, en tout cas en l'occurrence le serveur proposé par Hawaii et sur laquelle on a la maîtrise complète même si demain Nextcloud ferme ses portes et ne produit plus rien. Notre solution continue au moins à fonctionner et elle laisse le temps de nous adapter. Si on retient Infomaniak comme prestataire de service pour la partie Cloud et que pour une raison X ou Y Infomaniak arrête son activité, on perd l'accès à notre propre Cloud. C'est des distinctions qu'il faut bien avoir en tête.
- Une remarque concernant le rapport de la Commission ad hoc. Il y a une petite incompréhension concernant la formation du personnel. Il est vrai qu'elle n'était pas mentionnée dans le cahier des charges, en revanche, elle est prise en considération dans l'offre qui a été faite par Hawaii, donc il y a une allocation budgétaire qui est faite pour la formation initiale du personnel. Par contre effectivement, il l'avait précisé lors de la séance avec la Commission ad hoc. Le personnel est formé initialement à la remise du produit pour la gestion du contenu, de l'agenda, les droits sur l'extranet pour donner accès aux conseillers communaux, etc. Lorsque ce personnel formé initialement va quitter tôt ou tard la commune, partir à la retraite, etc., c'est effectivement de la responsabilité

de la commune de faire la transmission du savoir aux nouveaux employés qui arriveraient par la suite et ce n'est pas pris en compte dans les budgets de l'entreprise qui fournit le site.

M. P.-A. Fontannaz :

Ça fait déjà 2 fois, à la dernière séance et à cette séance, que des gens qui font partie d'une commission ad hoc se permettent de prendre la parole alors que tout a été discuté en commission. Il y a M. Pierre-Yves Delcourt qui s'est permis la dernière fois de contester le rapport de la commission ad hoc, qui avait décidé une maintenance externe concernant le captage des eaux pour chauffer des locaux communaux et puis après revient en séance de CC plutôt en faveur d'une maintenance interne. Mme N. Pfeiffer revient avec des questions. Pourquoi n'a-t-elle pas fait un rapport de minorité. On tourne en rond. Si on est dans une commission ad hoc, si on n'est pas d'accord, on a toujours la possibilité de faire un rapport de minorité.

Cela fait déjà 2 fois que des gens qui sont dans une commission ad hoc se permettent de prendre la parole extra-muros après la commission ad hoc. On perd un temps pas possible.

Mme N. Pfeiffer :

Elle lui répond qu'en fait c'était quand même un sujet assez technique et compliqué. Pendant la séance de la Commission ad hoc, il a été discuté de beaucoup de choses. Puis après cette séance, elle a développé sa réflexion et c'est tout simplement qu'elle voulait la partager avec les conseillers.

M. J. Micol :

C'est clair qu'un site Web doit évoluer mais il n'est pas très sûr qu'il faille faire nécessairement une refonte. Il aimerait savoir même ici autour de cette assemblée dans quelle mesure les gens sont insatisfaits de ce que l'on a actuellement. Est-ce qu'on a pris un peu la température pour savoir si au moins les utilisateurs au fond ça leur convient ou pas et qu'est-ce qui ne leur convient pas éventuellement.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il pense qu'il n'y a pas besoin de faire un sondage d'opinion pour savoir 3 choses. Tout d'abord le site actuel a un problème de sécurité. Alors on a pu les colmater à la fin de l'année 2019 mais ce n'est pas quelque chose qui va tenir très longtemps. Ensuite, il n'a pas de version mobile. Et puis maintenant la consultation sur internet, le transfert de données ça se fait dans l'immense majorité des cas via un téléphone mobile et plus devant un grand écran. Si on veut arriver chez les utilisateurs, on pourra avoir un site qui est adapté à la façon dont les utilisateurs consomment aujourd'hui les informations sur internet. Aujourd'hui, on a un site qui n'est pas adapté aux personnes qui ont un handicap visuel. Ce qui fait qu'on exclut toute une série d'utilisateurs de la consultation des informations officielles en ligne, ce qui, pour une collectivité publique, ne va pas.

M. Ch. Currat :

Une question. S'agissant de la possibilité à terme de prendre certaines informations sur une application spécialement adaptée au mobile quand on parlait de la diffusion, on a dit qu'on consulte maintenant de plus en plus sur une version mobile et notamment pour les personnes plus jeunes de la commune, on en avait parlé en commission, est-ce qu'il peut avoir des informations.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il n'a pas encore de réponse à cette question. Il ne sait pas si c'est possible, combien ça coûte et c'est une des choses qu'on va voir avec Hawaii.

M. J. Berthet :

Effectivement merci M. Ch. Currat pour la question. Il faut savoir qu'aujourd'hui la plupart des applications qu'on a sur son téléphone portable, qu'on appuie et puis ça donne de l'information,

derrière fondamentalement, il y a un site internet qui tourne. Donc ce site internet tel qu'il est pensé, prévu par l'offre d'Hawaii, peut évidemment, mais pas forcément gratuitement, très facilement être décliné dans un futur sur une version mobile ou une version adaptée à potentiellement d'autres appareils. Il rappelle qu'il y a eu un essai avec le site actuel un petit peu infructueux sur des bornes. C'est le genre de chose qui pourra être très facilement réalisé à partir du nouveau site internet.

M. J. Micol :

Il n'a pas vraiment la réponse pour savoir dans quelle mesure, les gens actuellement sont satisfaits ou insatisfaits du site. Mais il peut dire que sur son téléphone, il n'a pas de problème pour consulter le site BEL et il utilise son téléphone mobile tout le temps. Qu'est-ce qu'il y aura de plus véritablement par rapport à la version actuelle qu'il consulte très facilement sur son téléphone mobile. Il est persuadé qu'il y en a plein qui consulte le site à partir de leur téléphone mobile ! C'est juste une remarque.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 12/2020.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 12/2020 de la Municipalité du 31 août 2020 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 42 voix pour, 2 contre et 4 abstentions

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la refonte complète du site internet communal ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 60'000.- ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement par annuités égales sur cinq ans au maximum (chapitre 19), la première fois au budget 2021.

9. COMMUNICATION 05/2020 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE M. J. JOLY ET CONSORTS « LES ECO-POINTS ET DÉCHETS MÉNAGERS »

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. J. Micol :

Il y a eu certainement un gros travail d'analyses et d'investigations qui a été fait. Il est assez quantitatif mais pas toujours qualitatif comme cela a été demandé initialement par l'interpellation.

Ce qui l'étonne à nouveau, c'est qu'on ne demande pas l'avis des utilisateurs pour savoir dans quelle mesure ils sont satisfaits ou pas. On ne raisonne que depuis son bureau.

Il n'est pas du tout satisfait de la commodité d'usage de ces écopoints, car quand on doit ouvrir le couvercle et en même temps mettre quelque chose dans les trous, etc, c'est hyper mal pratique, on peut se blesser et il précise que beaucoup de personnes utilisatrices sont insatisfaites de ce dispositif. Il peut en trouver, en citer.

M. R. Bech, Municipal :

Il concède qu'il n'est pas évident de garder ouvert le couvercle et de remplir. C'est du matériel tout-à-fait standard qui existe partout en Suisse et qui donne relativement satisfaction d'une manière générale. Il n'est pas possible ni même adéquat de pouvoir maintenir l'ouverture verticale pour des raisons de pluie. Il est beaucoup plus difficile et délicat de devoir nettoyer un container plein d'eau et cela crée toute une série d'autres problèmes et nuisances. Il comprend qu'effectivement c'est un petit peu mal pratique. Les écopoints sont utilisés pour un usage dit ménager et il est évident que la personne qui a 150 bouteilles à déposer dans un écopoint serait quand même mieux avisée d'aller les déposer à la déchetterie, d'une part parce que c'est beaucoup plus facile d'y aller et d'autre part ça éviterait aussi le cas échéant qu'il y ait une surcharge et parfois un petit peu de saturation, ce qui arrive de temps en temps.

La satisfaction des gens, on a des personnes qui se plaignent d'un certain nombre de choses et on a l'habitude d'en recevoir. Ça s'est un petit peu calmé quand même depuis un certain temps. Mais on a aussi très régulièrement un certain nombre de personnes qui nous disent que c'est très bien.

On est toujours ouvert à écouter les gens, à voir si leur problématique peut véritablement être réglée et si elle est véritablement de nature à devoir être réglée en terme aussi de proportion des mesures par rapport aux réelles nuisances provoquées.

M. J. Micol :

En fait, il faut savoir qu'il y a une façon assez simple de tenir le couvercle ouvert, au moment de l'ouverture, on glisse un bout de bois ou un bout de tuyau, ça le coince, mais il n'est pas question de laisser ouvert tout le temps à la pluie, c'est juste pendant l'usage.

De mettre simplement ce petit dispositif, ça pourrait résoudre bien des problèmes. Il y a plusieurs personnes qui l'utilisent à Villette.

M. R. Bech, Municipal :

Il l'invite très volontiers à venir expliquer son système à son chef de service et lui-même pour voir si effectivement il pourrait être envisagé. On en a déjà parlé. Il ne paraît pas si simple, mais c'est très volontiers que nous accueillons à la maison jaune M. J. Micol pour en parler plus précisément.

M. J. Joly :

Il remercie la Municipalité d'avoir étudié son interpellation. Il trouve dommage sur le fait qu'on va ouvrir les containers le dimanche alors que c'est un jour de tranquillité. Il comprend qu'il y a des problématiques, mais on pourrait aussi penser au voisinage. C'est seulement pour les sacs blancs, mais il y a 6 jours sur la semaine pour le faire et il faut encore ouvrir le 7^{ème} !

M. R. Bech, Municipal :

Il faut savoir que les communes avoisinantes, qui utilisent les mêmes installations, ont une ouverture 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Des personnes nous ont dit « quand on part au boulot à 06h50, on trouve des écopoints fermés. C'est très très embêtant ». Ensuite, on a fait des observations pendant 2 mois et demi, tant la voirie que lui-même personnellement. On a regardé le dimanche et ce ne sont

que des sacs taxés. Et on a remarqué aussi qu'il n'y a jamais plus de 3 ou 4 voitures qui déposaient leurs sacs taxés le dimanche et on sait très bien aussi que le dépôt ne fait pas de bruit. Donc, si une voiture arrive une fois ou l'autre devant un écopoint où il y a des voisins qui sont dehors en train de boire l'apéro ou de manger, peut-être qu'effectivement, cela dérange. Est-ce c'est mieux un petit claquement de porte ou plutôt un sac taxé qui reste à côté en plein été et qui pue et le cas échéant, se trouve aussi troué par quelques rapaces ou autres animaux. C'est une pondération d'intérêt. On a beaucoup réfléchi à savoir s'il était judicieux d'ouvrir le dimanche. En comparaison avec les autres communes qui le font, il nous semblait que c'était la bonne mesure à prendre. C'est un processus complètement évolutif. On va observer, on va voir si vraiment on nous signale quand même un usage peut-être abusif le dimanche. C'est un risque qu'il faut évaluer et on va le faire. Puis si la situation devient effectivement plus grave et de nouveau un peu problématique et bien on réexaminera la chose et on prendra d'autres mesures.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la discussion.

10. COMMUNICATION 06/2020 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE MME M. JANEIRO ET CONSORTS « POUR FAIRE FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE DUE AU COVID-19, QUELLES SOLUTIONS »

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

En sa qualité de dépositaire de cette interpellation, elle tient à remercier chaleureusement la Municipalité pour leur travail et pour la réponse à nos préoccupations. La réduction sur la taxe des déchets pourrait s'avérer une aide précieuse pour les personnes au plus près de leurs revenus et aux petits entrepreneurs à l'aide d'un mécanisme assez simple et efficace.

Toutefois son groupe et elle-même déplorent qu'il n'y ait pas d'aide supplémentaire envisagée pour les entreprises et notamment pour les petits indépendants et pour les ménages les plus modestes qui souvent échappent au filet social traditionnel. Les chiffres actuels sur la pandémie sont alarmants et rendent ainsi l'équilibre socio-économique très incertain. On espère que cette interpellation pourra inspirer à l'avenir notre Municipalité à garder en tête la nécessité de songer aux plus faibles. La crise nous a montré que nous devons être solidaires par la force de notre collectivité, que ce soit par l'impôt, par l'engagement bénévole de nos citoyens et citoyennes ou par la force de notre démocratie.

M. R. Bech, Municipal :

Merci Mme M. Janeiro de ces propos. Alors évidemment, soutenir nos entreprises, il y a eu déjà 2 tentatives qui ont été faites d'abord au sein d'un groupe de travail de la Municipalité et la Cofin. L'objectif était effectivement de pouvoir soutenir les entreprises qui réellement souffraient du Covid. On s'est assez vite aperçu que pour pouvoir vraiment arriver à atteindre la bonne cible, il fallait mettre pratiquement une usine à gaz en place, ce que ni les entreprises concernées n'auraient été prêtes à réaliser et à répondre, et ni pour une partie de la Municipalité, qui aurait dû décider de ces aides, n'aurait pu faire effectivement ce travail-là. D'ailleurs, M. D. Gay, ancien collègue avait fait aussi une remarque dans ce sens.

Et puis la deuxième tentative qui a été faite. Il y a eu la motion de M. J. Berthet en juin 2020 qui était une solution extrêmement simple aussi et puis qui cette fois a été rejetée par le Conseil communal. Ce qui fait qu'on ne voyait pas très bien ce que qu'on pouvait faire de plus sachant aussi quand même nos moyens limités. Après est venu le système d'aide de 15 Mio de l'Etat de Vaud avec QoQa. Alors très spectaculaire et efficace.

La mesure qu'on a prise, qu'on proposera d'ailleurs dans le budget est une mesure très simple, très facile à mettre en ordre et qui cible effectivement les ménages qui en ont besoin. Et on peut malheureusement penser qu'il y en aura un peu plus qui en auront besoin cette année que les années précédentes et c'est une solution simple un peu ponctuelle mais qui paraît être la seule solution possible et à la mesure des moyens de la commune.

M. JC Schwaab, Municipal :

Un petit complément sur la difficulté de la situation et sur le besoin de prévoir quelque chose pour les personnes en difficultés financières. L'organisation des Cartons du Cœur de l'antenne Pully, Belmont, Paudex et Lutry livre des produits alimentaires et des produits d'hygiène de base aux personnes qui sont dans des difficultés économiques. Les Cartons du Cœur de cet endroit ont vu leurs demandes tripler depuis le début de la pandémie et ce sont surtout des gens qui travaillaient, qui étaient juste à la limite de devoir demander les prestations sociales. Et puis avec la perte d'un emploi, d'un mandat, d'un travail, ils se retrouvent du jour au lendemain avec tellement peu de revenu qu'ils sont « du mauvais côté de la limite » et c'est des gens qui risquent de devoir terminer à l'aide sociale avec des conséquences difficiles pour eux, voire extrêmement difficiles. C'est des personnes qui ensuite veulent demander une naturalisation et puis ce sont des conséquences difficiles pour les communes parce que ce sont des dépenses qui atterrissent ensuite dans la facture sociale.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Il remercie pour l'acceptation des 2 préavis présentés. Il profite de féliciter la nomination et l'élection des 2 nouveaux conseillers qui, il est persuadé, auront du plaisir à travailler dans le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux, dans les futures commissions et dans leurs futures tâches.

Il remercie ses collègues aussi ainsi que le boursier, M. Y. Sesseli, pour sa disponibilité et son travail. Et puis ce soir comme l'a dit le Président, on ne peut pas organiser un apéro parce que selon les restrictions en vigueur, on doit rester assis à sa place. L'apéro se partage plutôt debout !

M. Raymond Bech, Municipal

La commission culturelle de BEL, présidée par Mme N. Pfeiffer, a repris ses activités. Elle l'avait déjà fait au 1^{er} août 2020 pour organiser une petite séance de cinéma pour les familles. Elle a repris du service et propose les 23-24-25 octobre 2020 à la salle Davel à Cully la pièce de théâtre « Oscar » avec Pierre Aucaigne et Virginie Lemoine et d'autres. Certains d'entre vous se souviennent de la version avec Louis de Funès. Ce sera évidemment sous masque avec boissons d'une manière un petit peu limitative. Toutes les informations se trouvent sur le site de BEL. Il se réjouit de vous y accueillir ainsi que la Commission culturelle également.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Une information sur les zones 30 km/h. Pour l'instant, on a des aménagements provisoires. Il y a des ralentisseurs à Aran. On est en train d'étudier et de voir si ça fonctionne. Prochainement, il y aura des radars pédagogiques, tel que celui posé à Riex, qui seront fixes ou pas. Comme c'est du matériel quand même relativement assez cher, il y aura évidemment un préavis. Donc soyez patients dans ces zones 30 km/h. Les gens roulent encore un petit peu trop vite mais toutes nouveautés sont appelées à avoir un laps de temps d'adaptation.

Mme Nicole Gross, Municipale

Deux communications.

- Vendanges. Elle ne peut pas donner toutes les informations comme elles viennent de se terminer ce week-end. Elle peut juste d'ores et déjà dire que les quotas ne seront pas atteints. Elle donnera les résultats définitifs et détaillés le 26 octobre 2020.
- La réponse à la pétition « Pour plus de clarté lors de l'abattage des arbres ». Une lettre à tous les pétitionnaires est en préparation et dû au Covid, on a décidé de ne pas, suite aux directives, faire une séance, mais néanmoins on fera néanmoins une séance en petit Comité avec Mme N. Pfeiffer et quelques pétitionnaires, si tout va bien le lundi 6 octobre 2020. Les conseillers recevront la réponse aux pétitionnaires par e-mail la semaine prochaine.
Elle en donne quelques extraits sur le cimetière de Riex, l'esplanade du Dr. Rochat, le règlement sur la protection des arbres et le plan de classement

M. Georges Hauert, Municipal

Il n'a pas de communication.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

- La pompe à chaleur avec prise d'eau dans le lac et le sous-réseau électrique. Elle ne peut pas encore dévoiler le nom de l'entreprise avec laquelle on est en train de traiter mais ça avance bien. La Cofin a déjà participé à une première séance d'accompagnement sur la discussion de ces contrats. On ne va pas utiliser le crédit libéré au besoin pour construire cette pompe à chaleur et ce sous-réseau électrique. C'est un contracteur qui assurera la totalité à un prix très intéressant. Ce projet s'est bien développé mais reste difficile, entre autres pour traiter notamment avec le partenaire de l'hôpital et comment est-ce qu'on va monter notre sous-réseau électrique.
- L'élaboration d'une planification énergétique territoriale. Ce document est terminé. Il sera présenté la semaine prochaine à la Municipalité dans son intégralité et pour que tout le monde prenne conscience des résultats de ce travail, elle préparera une communication et ensuite la planification sera mise sur le site de BEL. Elle encourage le moment venu à regarder cela. C'est assez intéressant de voir ce qu'on peut faire ou ne pas faire dans le territoire de notre commune.
- Le plateau de la Gare à Cully. Le chantier CFF avance bien et tient ses délais. Ils ont revus la planification. Tout ne se déroule pas selon les premières communications suite à la pandémie. Ils ont quand même dû cesser le travail ou l'alléger en partie. Mais les délais seront tenus et le gros œuvre sera terminé à fin 2021.
- Le plateau de la Gare- Bâtiment en DDP (droit distinct et permanent). Au rez-de chaussée, il y aura le magasin Tout pour la Vigne et à côté un petit centre santé comprenant des médecins généralistes, d'un spécialiste ophtalmologue, d'un ostéopathe et d'un physiothérapeute. Donc un vrai petit centre médical sera sur le plateau de la gare. C'était un objectif de la Municipalité, d'assurer la pérennité de la présence de médecins généralistes. Les baux ont été signés et donc c'est sûr qu'ils vont s'installer.
- Le bâtiment ex-Contesse. On va bientôt le soumettre à l'enquête publique et venir auprès des conseillers avec un préavis de crédit complémentaire pour arriver ensuite au crédit de construction, soit en décembre, soit au tout début de l'année suivante.
- Dans le domaine du climat, nous poursuivons le travail. Elle avait fait un petit rapport intermédiaire avant l'été. Le travail se poursuit et elle pourra revenir auprès des conseillers pour la suite.
- Le bâtiment et le parking souterrain. Il y a eu une grande pose dans ce chantier, mais là maintenant les choses vont repartir. Donc on devrait voir le bâtiment sortir de terre dans le courant de cet hiver.

- Net'Léman - Nettoyage des rives du Léman le 3 octobre 2020. La Commission du développement durable-CDD y participe activement et il y a un réseau de 25 à 30 personnes qui se sont toujours mobilisées régulièrement.
D'autre part, il y a au moins 10 personnes qui toutes les 3 semaines vont enlever les renouées du Japon sur notamment les rives de notre commune.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il remercie pour l'acceptation du préavis sur la refonte du site internet BEL.

Communications :

- Relevé des compteurs d'eau. Cela va bientôt se faire. Les années précédentes ça se faisait essentiellement par du porte à porte par les fontainiers. Puis cette année en raison notamment du Covid, on a décidé de ne pas faire de porte à porte. La population va recevoir une carte à remplir. Certains la recevaient déjà les autres années s'ils étaient absents lors du passage des fontainiers. Il faudra la remplir avec les données qui se trouvent sur le compteur d'eau. S'il y a des questions, nos fontainiers et le service des eaux seront à votre disposition.
- Chlorothalonil. Il a fait distribuer aux conseillers la version de la communication tout ménage à propos du chlorothalonil qui sera distribué à tous les habitants de BEL
Ce tout ménage au fond pour confirmer la bonne nouvelle que nous connaissions depuis la fin du mois de mai dernier à savoir que le chlorothalonil n'est plus détecté dans l'eau de boisson qui est distribuée sur la commune. Pourquoi l'annoncer seulement maintenant, et bien parce que nous attendions d'avoir un résultat d'analyse final qui nous le confirme. Maintenant on a le résultat d'analyse pour le confirmer et la population en sera informée dans les prochains jours.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

Il ne va pas relancer M. JC Schwaab, Municipal sur la faune qu'est devenue la route de Puidoux. Il a quelque chose de plus sensible et délicat à partager et qui l'inquiète sérieusement au sein de notre commune et de notre société. Il a perdu un chat au début du mois de juillet 2020 qui a mis toute sa famille dans un certain émoi. On a cherché vainement et en cherchant on a côtoyé d'autres gens et on s'est rendu compte qu'en 15 jours, à peu près 10 chats dans un rayon de 5 km ont disparu. Un voisin d'un propriétaire de chat aurait même vu quelqu'un mettre un chat dans un sac. Donc il tient à rendre attentif qu'il semblerait que notre commune est sujette peut-être comme d'autres à des vols de chats. Il invite les conseillers à protéger leurs propres 4 pattes et il lui semble que l'APOL a passé plus de temps sur les quais de Cully à coller des « prunes ». Il aimerait savoir si cette information est remontée au sein l'APOL et si quelque chose peut être fait.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il n'a pas eu vent de problèmes de chats enlevés dans la région. Il va se renseigner parce que tout est noté chez APOL et on doit pouvoir voir s'il y a vraiment eu des plaintes ou des informations à ce sujet-là. Il donnera une réponse au prochain Conseil ou directement à M. J.-L. Badoux.

Quant aux « prunes » au bord du lac. C'est une demande des gens du bord du lac. L'été a été chaud et le Covid a fait sortir beaucoup d'automobilistes. Il y avait un article qui indiquait qu'ils allaient jusque dans l'eau avec leur voiture.

M. J.-L. Denisart :

Il a été interpellé par quelques personnes du TCLavaux, Tennis Club de Lavaux, concernant le club house et tous les membres aimeraient avoir des nouvelles à son propos.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Ça fait pas mal de temps qu'il en contact avec TCLavaux et le FC Vignoble pour remettre en route le club house. Il va préparer un projet dans ce sens-là. On a déjà pas mal discuté et développé mais on y travaille et on va le faire tout prochainement. Donc les membres auront bientôt des informations sur le club house.

Mme N. Pfeiffer :

Sur le quai, le bâtiment du sauvetage avait une très belle porte rouge et blanche en chevrons qui a disparu et qui a été remplacée par une porte en plastique. Est-ce qu'on peut nous expliquer ce qu'il en est ? C'est quand même un endroit de promenade très beau.

M. G. Hauert, Municipal :

Le sauvetage devait la garnir, soit de lames de bois bleues et blanches ou de peinture bleue et blanche. Cela fait 2 deux ans qu'elle a été posée. On va envoyer une lettre au sauvetage pour leur demander de faire le nécessaire.

Mme J. Potin :

Elle constate que nos villages sont en zone à 30 km/h. mais ce qui l'interpelle c'est que les passages piétons ont disparu. Elle comprend bien qu'il s'agit d'une loi fédérale mais si les lois sont faites pour être respectées, elles sont aussi faites pour être modifiées et c'est le rôle du législateur, des municipaux, de nos conseillers, de nos députés de faire quelque chose, parce qu'on aimerait apprendre à nos enfants à traverser sur des passages piétons. D'autre part, elle a constaté que maintenant les touristes et les vaudois qui se promènent pensent que nos villages sont des zones piétonnières et c'est aussi bien dangereux pour les piétons que pour les voitures.

Elle aimerait que cette réflexion fasse mouche.

M. J.-P. Demierre, Municipal

Effectivement, dans les zones 30 km/h. il n'y a pas de passage piétons sauf s'il y a des EMS ou des écoles à proximité. On en a ajouté un à Cully vers le chemin du Vanel. On l'a remis en fonction parce qu'il y avait une école et ça a été accepté par le canton. C'est une législation fédérale au niveau du 30 km/h. Donc le 30 km/h. pour l'instant ça fonctionne mais il faut des aménagements comme déjà dit. Donc on y travaille. Pour l'instant, sauf référendum, pétition ou autre, on s'adapte à loi actuelle.

Mme M. Janeiro :

Concernant les travaux sur le plateau de la Gare, première question concernant les aménagements pour les piétons. Est-ce qu'il y aura des choses qui seront faites en plus notamment pour les personnes qui circulent du ch. du Vigny jusqu'à la gare. Et sa deuxième question concerne les vélos. Actuellement les vélos sont entassés au sud de la gare sur le petit talus. Est-ce qu'il y aura des aménagements temporaires pour les vélos du côté sud de la gare ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Pour le plateau de la Gare, effectivement, il y a déjà eu quelques modifications des mesures qui ont été mises en place, notamment par rapport aux enfants et le parcours pour aller au collège. On cherche des emplacements qui soient « permanents » jusqu'à fin 2021 voire 2022 pour les vélos et en parallèle actuellement on a une étude qui est en cours et qui avance bien sur la réflexion notamment de tout ce qui doit se trouver proche de la place de gare dans les abords immédiats. Actuellement on travaille surtout sur le passage des bus, où est-ce que nous mettons les bus sur la place de la gare qui

n'est pas grande, ils peuvent très mal tourner. Le bâtiment où il y a les WC publiques sera détruit et elle pense qu'il y aura là à terme une place réservée uniquement aux vélos tout près du quai. Pour les piétons, il y a tout un travail qui se fait étant donné que 2 sorties seront faites, une sortie supérieure et une sortie inférieure de la gare et on va regarder pour que vraiment le passage par les trottoirs de la rue de la Gare jusque sur le plateau de la Gare puisse se faire sans marche d'escalier, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Donc actuellement dans cette phase de chantier c'est difficile et c'est assez chaotique et elle remercie tout le monde du fond du cœur pour leur patience pendant ce chantier.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

De mettre un passage piéton au ch. du Vigny, on l'a envisagé. C'est compliqué parce qu'il y a un carrefour, ça descend, il y a le feu rouge en ce moment. On peut faire la demande à la DGMR.

Il note cela et peut être qu'il y aura une réponse au prochain conseil

M. J. Joly :

Une question concernant le plateau de la Gare et les transports publics. Actuellement avec les travaux, c'est peut-être des fois difficile de faire des communications entre les CFF et les TL. Il a eu plusieurs remarques de personnes qui couraient pour prendre le bus et elles le voient partir sous le nez, il ne sait pas si la Municipalité ou la commune a une compétence à ce niveau-là pour régler ces petites choses afin de pouvoir soutenir la population à se déplacer sur la commune en douceur.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Effectivement nous sommes intervenus, les CFF également auprès d'eux. On a des séances de coordination et les chauffeurs savent que dans la mesure du possible il faut attendre. Ce qu'il faut dire, c'est que les CFF ont pour leur part ces derniers temps souvent une ou 2 mn de retard. Les chauffeurs ont une marge de 2 mn mais comme notamment le car postal a une correspondance à Palézieux pour assurer la liaison vers Berne, il ne peut pas non plus attendre indéfiniment. Ce n'est pas optimal, les gens devant faire tout le tour de la gare avec le chantier, ça leur prend du temps et quelque fois le bus leur file sous le nez. En général le car postal tourne en 2 phases et il attend le maximum de temps, il s'avance pour voir le chemin qui monte mais c'est vrai qu'il n'arrive pas toujours à garantir d'attendre tout le monde. Mais elle croit qu'ils sont tous de très bonne volonté et ils essayent de leur mieux.

M. J. Cuénoud :

On a eu un bel été malgré la situation. Il y avait beaucoup de monde au bord du lac. Il lui semble que ça s'est bien passé. A la place d'Armes à Cully et jusqu'au nouveau port de Moratel, il a découvert cet été sur les arbres des petits panneaux qui indiquaient que ce n'était pas une zone de baignade, etc. Est-ce qu'une réflexion peut être faite autour de cela parce qu'il y avait du monde cet été mais pas seulement à cause du Covid. Il y aura toujours plus de monde qui va venir en tenant compte des nouvelles constructions du plateau de la gare et il y a beaucoup de lausannois qui viennent de plus en plus à Cully. Est-ce qu'il y aura une réflexion qui sera faite pour mieux accueillir et encadrer ces touristes qui viennent dans notre belle commune.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

C'est une inquiétude que nous avons quand on voit déjà l'augmentation des personnes qui fréquentent notre commune, on se dit qu'avec 4 trains par heure, est-ce que ça va suivre le développement. On risque d'avoir quelques difficultés. Effectivement, nous lançons actuellement une réflexion d'une manière générale sur ce qu'on appelle techniquement l'approche du Bourg sur l'itinéraire de la gare au lac et le quai. Actuellement, elle est en contact avec le Bureau d'étude pour monter le cahier des charges et elle pense qu'à partir de l'hiver, la Municipalité viendra devant le Conseil pour demander un crédit d'étude notamment sur ces flux de piétons, comment les faire aller

au bord du lac ou sur toutes les zones dans le bourg et de voir quels aménagements on doit concevoir pour que ça se passe dans ce sens.

Et une fois que les CFF auront terminé leur chantier, on va pouvoir aussi réfléchir à l'aménagement de la rue de la Gare et reconcevoir un peu toute la mobilité dans ce site.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Oui, on y pense et on en parle presque tous les jours. C'est vrai qu'on aura le train au ¼ d'heure et on n'aimerait pas que ça devienne comme à Lutry où ils sont débordés. Cet été on était un petit peu tendu. Mais on essaye de dire à nos hôtes que la place d'Armes et les quais ne sont pas une plage, mais qu'ils sont très bien accueillis. On pense prévoir pour les paddles, bouées, planches à voile ou autres d'avoir des départs, des endroits où les mettre, parce qu'ils deviennent un tout petit peu envahissants. On y travaille avec sa collègue Mme E. Marendaz-Guignet, et la motion de Mme C. Bachmann est un petit peu dans cet esprit-là. La place d'Armes est belle, les gens viennent, on est accueillant, et puis on n'aimerait pas que ce ne soit que des interdits mais qu'on puisse accueillir les gens de manière sympathique et que tout le monde se trouve à l'aise chez nous. 95-98% des gens respectent les consignes mais on a malheureusement un 5-8% non. On a toujours des grillades et un peu de « littering ».

M. O. Genoud :

Il remercie Mme N. Gross, Municipale, de son intervention avec la voirie pour la pose des fameuses poubelles avec des sachets pour nos amis les chiens dans les hauts. Donc les promeneurs de chiens et les riverains peuvent maintenant vivre en harmonie.

La séance est levée à 21h55.

Il n'y a pas d'apéritif après la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz

Cully, 26 octobre 2020